

COMMUNE DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION REPORTEE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04 juin 2025</p>	<p><b>L'an deux mil vingt cinq</b> <b>Le 10 juin à 20 heures 30</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Boris DUBUC, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>04 juin 2025</p>	<p><u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Philippe DI MARCO</p> <p><u>Procurations</u> : néant</p> <p>Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>15</p> <p>PRESENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>PROCURATION : 0</p> <p><b>OBJET :</b></p>	<p><b><u>Délib.n°000/2025 : Délibération nouveau règlement de la cantine scolaire</u></b></p> <p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de la cantine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2025/2026. En effet, avec la mise en place du portail famille, de nouvelles modalités d'inscriptions et de règlement des factures seront mises en place.</p> <p>N'ayant pas tous les éléments pour pouvoir délibérer, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération sur le nouveau règlement de la cantine scolaire au prochain conseil municipal.</p>
	<p>Pour extrait conforme,</p> <p>Le Maire, Boris DUBUC.</p>
	